La Presse

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

N° 0024-/MFB-CAB

NOTE CIRCULAIRE

A L'ATTENTION DU SERVICE ET DES USAGERS

Objet : Rétablissement des taux de droits et taxes de douane à l'importation de certains produits

En vue de maintenir l'activité des entreprises locales et préserver des emplois, les produits ci-dessous désignés dont les taux des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) avaient été réduits par note circulaire n°00555/MEFB/CAB du 13 juin 2008, sont désormais ramenés au taux normal du tarif.

Il s'agit des produits ci-après :

- le ciment ;
- les fers à béton ;
- les tôles ondulées ;
- le savon de ménage ;
- les pâtes alimentaires.

La présente note de service abroge toutes dispositions antérieures et prend effet à compter du 1er octobre 2017. /-

Fait à Brazzaville, le 07 SEP. 2017

Le Ministre,

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
République du Congo
Le Ministre

Félix NGANONGO

LARGE DIFFUSION